

Pêches et Océans Fisheries and Oceans  
Canada CanadaOcéans et Environnement  
Région du QuébecOceans and Environment  
Quebec Region

6212-08-001

Classif. sécurité / Security

Le 26 février 2003

**Par télécopieur (403) 292-5876**

Votre réf. /Your ref.

Monsieur Terry Baker  
Délégué à l'exploitation  
Office national de l'énergie  
444, Septième avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8Notre réf./Our ref.  
9530-004-35-006  
9530-004-35-007**Objet: Programmes sismiques marins proposés pour la portion québécoise du golfe  
du Saint-Laurent – Commentaires du MPO sur les études d'impacts du  
promoteur pour les projets *Ouest du Golfe* et *Ouest d'Anticosti***

Monsieur Baker,

Le 6 novembre 2002, vous avez transmis une demande à Pêches et Océans Canada (MPO) concernant le projet de relevés sismiques *Ouest du Golfe* en vertu du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE).

Dans notre réponse du 19 novembre 2002, nous vous avons avisé que le MPO détenait des expertises et informations pertinentes à l'évaluation environnementale de ce projet et que le MPO n'avait pas d'attribution à exercer en lien avec ce projet qui en ferait une autorité responsable aux termes de l'article 5 de la LCÉE.

Par la même occasion, nous vous avons indiqué que le MPO considérait comme un seul et même projet le projet *Ouest du Golfe*, qui est assujéti à une autorisation de l'ONÉ laquelle déclenche la LCÉE, et le projet *Ouest d'Anticosti*<sup>1</sup> qui, lui, est non assujéti à une autorisation de l'ONÉ et pour lequel il n'y a en ce moment aucun déclencheur de la LCÉE.

Lors de l'appel-conférence tenu le 19 décembre 2002 relativement au processus d'évaluation du projet *Ouest du Golfe* et auquel ont participé l'ONÉ, le MPO et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, il a été convenu que le MPO fournirait son

<sup>1</sup> Nous avons renommé ce projet parce que le nom indiqué dans l'étude d'impact du promoteur (*Estuaire du Saint-Laurent*) était incorrect puisque ce projet serait réalisé entièrement dans le golfe du Saint-Laurent.

avis expert en considérant les deux projets à la fois. Le MPO a alors indiqué qu'il analyserait d'abord la recevabilité des études d'impact du promoteur.

Comme vous le savez, le MPO a notamment comme responsabilités d'appliquer les dispositions de la Loi sur les pêches visant la protection de l'écosystème marin, la conservation des ressources halieutiques et la protection de l'habitat du poisson ainsi que celles de la Loi sur la protection des eaux navigables visant la protection de la navigation.

C'est en vertu de ses responsabilités que le MPO a effectué l'analyse des études d'impacts des deux projets soumises par Canning & Pitt Associates, mandataire du promoteur Geophysical Service Incorporated (GSI).

Vous trouverez donc en annexe à la présente une analyse des lacunes effectuée par le MPO sur les documents intitulés *Environmental Assessment Report / GSI West Gulf of St. Lawrence Survey 2002* et *Project Description Québec (St. Lawrence Estuary) Survey / November 2002*.

En résumé, cet avis fait état de plusieurs manques d'information dans les documents examinés en ce qui concerne les caractéristiques des canons à air utilisés, la description du milieu, l'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation proposées, particulièrement en ce qui concerne les mammifères marins. Ces lacunes ne permettent pas de tirer des conclusions claires sur les impacts des relevés sismiques proposés et, dans ce contexte, les conclusions des études devront être réexaminées à la lumière des informations additionnelles requises.

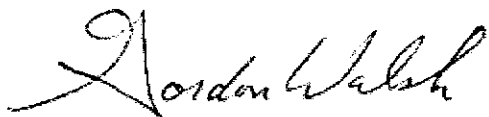
Dans une communication antérieure avec l'ONÉ, le MPO a indiqué qu'il serait important de tenir compte du projet *Ouest d'Anticosti* pour l'évaluation des effets cumulatifs que l'ONÉ effectuera dans le cadre de l'évaluation environnementale LCÉE du projet *Ouest du Golfe*. Je désire profiter de l'occasion pour vous réitérer l'importance de réaliser une telle analyse des effets cumulatifs.

Finalement, dans notre lettre du 19 novembre, nous faisons état de l'importance d'élargir la portée de la consultation publique de l'évaluation environnementale. Lors de l'appel conférence du 19 décembre, l'ONÉ nous a demandé une liste des parties intéressées qui pourraient faire l'objet d'une consultation additionnelle. Vous trouverez ci-joint une liste de groupes ayant manifesté ou qui seraient susceptibles de manifester un intérêt face aux projets de développement gazier et pétrolier dans les eaux québécoises du golfe du Saint-Laurent. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive et que des noms pourraient s'y rajouter dans le futur.

Veillez noter que nous allons communiquer nos commentaires sur les deux projets à GSI sous pli séparé.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer, monsieur Baker, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script that reads "Gordon Walsh".

Gordon Walsh  
Directeur, Gestion de l'habitat du poisson

p.j. Énoncé des lacunes des études d'impacts des projets *Ouest du Golfe et Ouest d'Anticosti*

Liste des groupes intéressés

c.c. Monsieur Jean Piuze, Directeur régional, Océans et Environnement, MPO  
Monsieur Jean Boulva, Directeur régional, Sciences, MPO